

CAHIER DES CHARGES DE LA FORMATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION 2013-2017

**Un plan de formation inscrit dans
un contexte national et territorial**

**Des objectifs pour un plan de
formation ambitieux**

LE PROJET ÉDUCATIF

2013 - 2017

1. Un plan de formation inscrit dans un contexte national et territorial

Le plan de formation répond aux orientations nationales et territoriales comme aux besoins exprimés par les intéressés et analysés par les personnels d'encadrement. Il engage les personnels dans des actions nouvelles indispensables à l'adaptation des pratiques nécessaires à la prise en compte des publics scolaires, des nouveaux programmes, des politiques d'établissements et de réseaux.

1.1. Les priorités nationales

Dans le premier degré ces priorités sont :

- Premiers apprentissages en maternelle
- Maîtrise de la langue, lecture, écriture et prévention de l'illettrisme
- Aide et soutien à la réussite des élèves grâce à la nouvelle organisation de l'école et aux nouveaux dispositifs
- Enseigner par compétences à l'école primaire
- Développement de la pratique des langues vivantes
- Utilisation du numérique à l'école primaire : évolution des pratiques
- Enseignement expérimental des mathématiques et des sciences
- Education artistique et culturelle : valorisation du patrimoine et enseignement de l'histoire des arts
- Scolarisation des élèves handicapés et parcours scolaires

Dans le second degré :

- Enseigner par compétences au collège
- Développer les usages du numérique dans les établissements
- Construire le projet d'orientation de l'élève : dispositifs d'accompagnement, enseignements d'exploration, tutorat
- Organiser et structurer l'enseignement des langues régionales
- Education artistique et culturelle : valorisation du patrimoine et enseignement de l'histoire des arts
- Scolariser les élèves handicapés et définir leurs parcours scolaires
- Former les enseignants aux pratiques pédagogiques innovantes et aux nouveaux programmes d'enseignement

Ces priorités nationales font l'objet d'un suivi pluriannuel en lien avec le projet éducatif du Territoire 2013-2017.

1.2 Un projet éducatif pour le Territoire centré sur 9 ambitions pour l'Éducation à Wallis et Futuna

Le nouveau projet académique (2013-2017) s'appuie sur huit constats

1. A Wallis et Futuna, le premier degré est concédé par convention à la mission mariste représentée par l'Evêque de Wallis et de Futuna. La convention de concession a été renouvelée en 2012. Elle constitue le cadre de référence de l'organisation et du fonctionnement du premier degré. Cette singularité contribue encore davantage à faire de l'école primaire la priorité de l'action éducative sur le Territoire en lien notamment avec le second degré non concédé.
2. L'éducation des élèves aux formes d'expressions artistiques présentes dans leur environnement proche, gage de la construction de leur identité ainsi que leur sensibilisation au fait culturel national et aux courants universels du patrimoine culturel mondial, tout comme le renforcement de la culture scientifique est un fil rouge de la progression des apprentissages du primaire à la fin du secondaire. Il revêt une importance particulière dans le contexte d'enclavement du Territoire qui est le plus éloigné du sol de la France hexagonale et de l'espace européen.
3. La diminution des effectifs scolaires, la distance entre Wallis et Futuna, la nécessité de maintenir des formations de niveau V sur les deux îles, la faiblesse du tissu économique sont des freins à la multiplication de l'offre de formation notamment dans la voie professionnelle. L'établissement d'une carte des formations adaptée et réaliste passe par une rationalisation du nombre des séries conduisant au CAP et au baccalauréat professionnel. L'institution scolaire doit préparer les élèves à une mobilité géographique, s'organiser pour les accompagner et les suivre lorsqu'ils s'engagent dans des formations hors du Territoire.
4. La modification récente et rapide des rythmes de vie, l'accès aux nouvelles technologies, les changements de mode alimentaire liés à la mondialisation provoquent des mutations importantes. Ces phénomènes irréversibles aboutissent à des constats préoccupants en matière de santé et nécessitent notamment le renforcement de l'éducation nutritionnelle et la prévention des conduites à risque.
5. La réponse de l'Education nationale et de la Direction de l'Enseignement Catholique à la prise en charge des élèves à besoins particuliers s'est faite dans l'urgence. Les dispositifs existants doivent être mieux intégrés dans un plan d'ensemble concernant la difficulté scolaire, l'adaptation et la scolarisation du handicap. Les difficultés de repérage, les faibles effectifs constatés pour chaque trouble spécifique, le manque de formation des enseignants dans ces domaines sont autant de contraintes à l'application des dispositions nationales dans l'organisation de ces enseignements spécialisés et des obstacles à la volonté d'inclusion scolaire.

6. Il existe une très forte attente à voir se réduire les inégalités entre les territoires les plus lointains et la France hexagonale dans ce domaine garant d'une plus grande équité. Un plan d'urgence qui participe à l'aménagement de ces territoires éloignés devrait être initié notamment dans le domaine de l'éducation : connexion, équipements, ressources, coûts, formation.
7. L'absence de stabilité des fonctionnaires sous contrat des services de l'Etat ne favorise pas les relations entre les partenaires ni entre les personnels et n'est pas sans conséquence sur l'efficacité scolaire. Par ailleurs, le fait que d'autres emplois soient largement occupés par des personnels locaux peuvent altérer les représentations que les usagers ont des services publics et notamment celui de l'Education. Comment s'organiser pour permettre une vraie continuité du service dans ce contexte où la mémoire se perd ? Comment mieux valoriser les compétences locales ? Le nombre peu important d'écoles et d'établissements du second degré devrait permettre une mutualisation des ressources au sein des services qui définirait des orientations communes pour un projet éducatif du Territoire.
8. La formation initiale des enseignants du premier degré est conventionnée avec l'IFM de Nouméa. Celle du second degré est contractualisée avec l'IUFM de la Nouvelle Calédonie. Les enseignants stagiaires du second degré suivent les périodes de regroupements pédagogiques avec ceux de Nouvelle Calédonie. Ils sont encore peu nombreux et sont principalement recrutés à l'issue de concours internes. La formation continue des enseignants du premier degré existe mais doit être repensée pour répondre aux objectifs nationaux et concourir à l'atteinte des objectifs prioritaires pour le Territoire. Pour le second degré l'évolution de la formation continue dépendra notamment de l'augmentation du nombre d'enseignants résidents sur le Territoire. La formation des personnels agents d'entretiens, administratifs doit être également renforcée

Ces constats fondent 30 programmes d'action qui visent à :

- Réussir la scolarité obligatoire et l'entrée au lycée

Garantir à chaque élève l'acquisition des connaissances et des compétences exigibles à la fin de la scolarité obligatoire.

La priorité donnée à la lecture et l'écriture, l'enseignement par compétences, la continuité des apprentissages entre l'école et le collège puis entre le collège et le lycée constitue la clé de la réussite du parcours scolaire.

C'est encore plus vrai pour les élèves en difficulté et à besoins éducatifs particuliers.

La scolarité s'accompagne de dispositifs de prise en charge individuelle, du tutorat et de l'augmentation de l'offre d'enseignements d'exploration associés à la mise en place effective des programmes renouvelés.

**- Préparer les élèves à leur responsabilité de futur citoyen,
conscients des enjeux régionaux et ouverts sur le monde**

Faire de l'école le cadre privilégié de la construction d'une citoyenneté responsable, engagée, solidaire et tolérante qui permette un climat serein propice aux apprentissages dans les établissements :

- Favoriser la responsabilité des élèves, en les guidant dans leur choix d'orientation et lutter contre l'absentéisme afin de prévenir le décrochage scolaire.
- Promouvoir l'éducation à la santé des élèves et la prévention des conduites à risques.
- Permettre à chaque élève d'accéder au patrimoine de son île, aux arts et à la culture.

- Renforcer le pilotage

Le Territoire doit mieux accompagner les personnels enseignants dans leur évolution professionnelle. Pour atteindre cet objectif, il convient de renforcer les compétences des formateurs en mettant à leur disposition les outils nécessaires à l'accomplissement de leurs missions : mutualiser les bonnes pratiques, former à distance, élaborer des dynamiques pédagogiques interdisciplinaires et inter-degrés. Le rôle des animatrices et des correspondants pédagogiques doit être renforcé. Par ailleurs, la capacité des équipes pédagogiques à travailler en réseaux doit se développer.. L'accroissement des ressources numériques et la diffusion de leurs usages faciliteront l'accomplissement de leur mission, en lien avec les personnels d'encadrement et les différents de partenaires : IFM et IUFM de la Nouvelle Calédonie.

2. Des objectifs pour un plan de formation ambitieux

Les objectifs nationaux et territoriaux ainsi précisés seront d'autant mieux atteints qu'un **plan de formation** ambitieux des personnels enseignants des premier et second degrés, des personnels d'éducation et d'orientation les intègre et les met au service de la réussite **du projet éducatif du Territoire**.

La programmation de l'offre de formation pourra être annuellement réorientée sous la forme d'un avenant qui tiendra compte à la fois des résultats atteints et de l'évolution du contexte.

Objectif 1 : Accompagner les personnels à la mise en œuvre de nouveaux dispositifs et favoriser l'expérimentation

En relation avec les ambitions 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 du projet éducatif :

- Renforcer les nouveaux dispositifs d'accompagnement
- Optimiser la mise en place des nouveaux programmes
- Développer les compétences des enseignants pour expérimenter et innover

Objectif 2 : Accompagner les personnels à la maîtrise des fondamentaux, à l'enseignement par compétences, à la personnalisation des parcours

En relation avec les ambitions 1, 2, 3, 4, 5 et 7 du projet éducatif.

- Donner une priorité aux formations disciplinaires, transversales et inter-degrés
- Donner les moyens aux enseignants de s'appuyer sur les contenus des programmes et les dispositifs porteurs des compétences transversales liées à l'autonomie, la responsabilité et la citoyenneté
- Développer l'éducation à la santé et la prévention des risques
- Développer l'éducation artistique et culturelle, la valorisation du patrimoine et des langues régionales dans le cadre du projet d'école, d'établissement et de réseau
- Développer l'ouverture à l'international et la mobilité apprenante (TICE)

Objectif 3 : Accompagner les personnels à s'adapter aux publics spécifiques

En relation avec les ambitions 1 et 6 du projet éducatif, il permet de :

- Développer et renouveler les modalités d'intervention adaptées à des publics spécifiques
- Former à des méthodes pédagogiques collaboratives qui donnent du sens à l'investissement des élèves en classe et modifient les relations professeurs/élèves et élèves/élèves
- Former à l'accompagnement personnalisé
- Travailler en équipe interdisciplinaire dans le cadre d'une pédagogie de projet

Objectif 4 : Accompagner les personnels dans leur évolution professionnelle

En relation avec l'ambition 7 du projet éducatif, il permet de :

- Développer le bien être au travail : modes relationnels, gestion des conflits
- Renforcer les formations qualifiantes
- Préparer les enseignants à l'entrée dans le métier
- Accompagner les enseignants dans le développement des usages du numérique à l'école (TICE) par des formations disciplinaires mais aussi transversales : fonctionnalités de l'Environnement Numérique de Travail, usage des ressources numériques en ligne, C2i2e...
- Former les animatrices et les correspondants pédagogiques
- Former les directeurs et directrices d'écoles
- Préparer aux concours des personnels d'encadrement